

EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	10
Votants	11
absents	05
Procurations	01

L'an Deux Mil vingt quatre Le 25 Mars à 18h30 Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : 15 mars 2024
PRESENTS: Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. BINETRUY/MEYER Nadine. CHABASSIER David. DECLÉ Sébastien. CONTAMINE David. PERTUIS Martine.
ABSENTS : EYSSARTIER Jennifer. FALLEAU Geneviève. DELACOTE Aurélie. MARY Sophie.
PROCURATIONS: FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme REBEYROL Elodie a été élue.

OBJET : Fiscalité – Etat 1259 – Vote des taux d'imposition 2024

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux impôts locaux, il fait lecture des taux appliqués l'an passé et le produit attendu pour cette année 2024.

Considérant que la Commune entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale, il est proposé de maintenir les taux 2023 comme suit :

	TAUX 2023	TAUX 2024	BASES PREVISIONNELLES 2024	ESTIMATION DU PRODUIT ATTENDU
Taxe foncière bâtie (TFB)	41,6 %	41,6 %	1 248 000,00 €	519 168,00 €
Taxe foncière non bâtie (TNFB)	70,77%	70,77%	72 800,00 €	51 521,00 €
Taxe Habitation (TH)	15,35%	15,35%	391 600,00 €	60 111,00 €
Estimation du produit fiscal 2024				630 800,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- **VALIDE** la reconduction des taux 2023 pour l'année 2024 soit 41,6 % pour la TFB, 70,77 % pour la TNFB et 15,35 % pour la TH ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à compléter et signer l'état 1259 (Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales) **pour 2024**.

➤ **Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

HAUTEFORT le 26/03/2024

LE MAIRE,

Jean Louis PUJOLS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20240325-2024-038-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2024

Publication : 27/03/2024